



TOURNISSAN



Plan Local d'Urbanisme *Projet d'Aménagement et de Développement Durable*

DOCUMENT N°2

Débatu le 19/02/2014
Arrêté le 23/12/2014
Approuvé le



12 avenue d'Elné 66570 SAINT-NAZAIRE

Téléphone / Fax : 04 68 80 11 45

Messagerie : petiau@ecosys.tm.fr / Site internet : <http://ecosys.tm.fr>

PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) formalise la dimension stratégique et politique du Plan Local d'urbanisme.

Le PADD doit ainsi définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour la commune, et expose les choix qui sous-tendent les règles affectant l'usage et le droit des sols. Le PADD est la réponse politique aux besoins et aux enjeux identifiés à l'issue du diagnostic territorial. Il intègre le cas échéant, les orientations issues des documents de planification qui lui sont hiérarchiquement supérieurs ainsi que les dispositions législatives en vigueur.

Un PADD doit s'inscrire dans la logique du développement durable précisé à l'article L.121-1 du code de l'urbanisme.

Plus précisément, l'article L.123-1-3 définit le contenu plus délimité du PADD depuis la loi ENE du 12/07/10 :

« Le projet d'aménagement et de développement durable définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durable arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et ses grands principes se traduisent dans les différentes pièces du dossier de PLU et justifieront les choix réglementaires retenus.

La place du Projet d'Aménagement et de Développement Durable au sein des différents éléments constitutifs du Plan Local d'Urbanisme

DIAGNOSTIC

- Etat initial de l'environnement
- Analyse sociodémographiques & économique
- Habitat & Logement
- Equipements, Services & Commerces
- Transports & Déplacements
- Analyses urbaines et spatiales

CONCLUSIONS ET ENJEUX

- Perspectives de développement

Le PADD

Il porte sur l'ensemble de la commune.

Il a pour objet de présenter le projet d'urbanisme de la municipalité pour les années à venir.

Ses principes orienteront les choix réglementaires futurs et seront déclinés réglementairement dans le PLU.

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Elles permettent à la Commune de préciser les conditions d'aménagement sur certains sites nécessitant une restructuration particulière. Elles ont un intérêt majeur pour les quartiers ou secteurs urbains qui connaissent une évolution significative ou dans le cas de programmation d'une zone à urbaniser dans le futur. Sous le régime antérieur résultant de la loi UH, les orientations d'aménagement ne pouvaient porter que sur une fraction du territoire communal. Désormais elles peuvent aussi, au moins pour les actions, concerner l'ensemble du territoire.

Les futures opérations d'aménagement d'ensemble et la délivrance des autorisations individuelles de construire devront être compatibles avec celles-ci.

La réglementation et les documents araphiques doivent les respecter strictement.

LE DOSSIER DE PLU

- RAPPORT DE PRESENTATION
- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (opposables au tiers)
- REGLEMENT & ZONAGE (opposables au tiers)
- ANNEXES (ANNEXES SANITAIRES, SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE, ANNEXES ARCHEOLOGIQUES, EMBLEMES RESERVES) (opposables au tiers)



LES OBJECTIFS DU PLU ET LA STRATÉGIE DE LA COMMUNE

La délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2013 a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Elle définit les objectifs suivants à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

- Permettre un développement urbain maîtrisé et qualitatif de la commune, par une redéfinition, extension et structuration des zones à urbaniser, de manière à répondre aux besoins exprimés et aux demandes écrites de la population, tout en préservant la qualité paysagère et touristique du territoire
- Valoriser et structurer les espaces urbanisés de la commune, identifier les besoins et programmer les services et équipements publics ou collectifs nécessaires à la vie communale
- Identifier les besoins pour les acteurs économiques locaux (artisans, agriculteurs, ...) et le cas échéant réserver des espaces à préserver pour les activités économiques
- Prendre en compte les orientations du SCoT de la Région Lézignanaise, par anticipation sur l'adhésion de la commune

Pour élaborer son PLU, la commune a adopté une démarche territoriale en donnant la primauté au Projet d'Aménagement et de Développement Durable dont la formulation s'appuie sur les trois composantes que sont :

- **L'espace** communal, sa réalité géographique, vivier des ressources et lieu de vie depuis l'installation des premières communautés, au sein de leur « finage » ancestral.
- **Les hommes**, les acteurs, et la communauté humaine qui occupent, valorisent et utilisent cet espace (habitat, équipements, activités,...).
- **Les échanges**, car le territoire n'est pas replié sur lui-même et il entretient depuis toujours des relations économiques, culturelles et, aujourd'hui plus encore, politiques et d'interdépendance avec le monde extérieur. Le territoire est un espace sans cesse en construction.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est vécue comme un véritable outil de définition d'une stratégie cohérente de développement pour la commune. Ainsi le PADD se déclinera :

- Dans le document lui-même, par les dispositions visant à la planification maîtrisée et encadrée des aménagements futurs
- A travers d'autres initiatives plus ou moins décorrélées de l'urbanisme (actions pour l'habitat, l'agriculture...)

En cohérence avec le grand dessein communal et dans l'ambition de répondre aux enjeux du territoire, 4 axes ont été retenus par les élus :

Equilibrer et réunifier durablement les deux rives

Le village d'aujourd'hui est scindé de part et d'autre du Tournissan, et chaque unité a tendance à s'étaler. La première intention des élus est d'aller progressivement vers une nouvelle forme urbaine, cohérente et maîtrisée.

Préparer l'accueil de nouveaux habitants

Il s'agira aussi de déployer une capacité d'accueil à la mesure de la belle dynamique démographique que vit la commune.

Garder l'âme de Tournissan

La qualité du projet urbain participe à celle des liens sociaux. La recherche d'un équilibre et d'une unité et l'accueil de nouveaux habitants s'accompagnera de la sauvegarde de l'identité communale. C'est une priorité des élus de ne pas concevoir de projet au détriment de la qualité de vie.

Trouver une autre ruralité

Les élus intègrent à leur projet communal une politique agricole forte, menée de longue date.

« Reconstruire un
Vivre Ensemble »



4 AXES POUR 15 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES SERVANT LE PROJET DE TOURNISSAN :

« LA RECONSTRUCTION DU VIVRE ENSEMBLE »

I. Equilibrer et réunifier durablement les deux rives

- ACHEVER LA RECONQUÊTE DES ESPACES INONDABLES ET AFFIRMER UNE CENTRALITÉ
- MAINTENIR LA VITALITÉ DU VILLAGE ANCIEN
- ORGANISER LE STATIONNEMENT ET LES CIRCULATIONS
- RAISONNER EN TERMES DE DURABILITÉ

II. Préparer l'accueil de nouveaux habitants

- ÉTABLIR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT
- PROPOSER UNE OFFRE D'HABITAT ADAPTÉE AUX JEUNES MÉNAGES
- CRÉER DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS FÉDÉRATEURS
- ENTRETENIR L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

III. Garder l'âme de Tournissan

- SOIGNER LES LISIÈRES ET LES PERCEPTIONS DU VILLAGE
- CONSERVER UN PAYSAGE RURAL
- METTRE EN VALEUR SES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS
- CONSERVER LES ÉLÉMENTS À VALEUR IDENTITAIRE

IV. Inventer une autre ruralité

- ACCOMPAGNER LA MUTATION AGRICOLE ET PRÉVENIR LES DÉRIVES D'USAGE
- APPUYER LES INITIATIVES ET OPPORTUNITÉS DE DIVERSIFICATION
- CONCILIER PRODUCTION ET PROTECTION ENVIRONNEMENTALE



EQUILIBRER ET RÉ-UNIFIER DURABLEMENT LES DEUX RIVES

Le village d'aujourd'hui est scindé de part et d'autre du ruisseau de Tournissan. Au Nord les extensions pavillonnaires se multiplient en réponse à la demande, au Sud des constructions récentes au coup par coup étirent encore l'emprise du village. La première intention des élus est d'aller progressivement vers une nouvelle forme urbaine, cohérente et maîtrisée.

ACHEVER LA RECONQUÊTE DES ESPACES INONDABLES ET AFFIRMER UNE CENTRALITÉ

Les inondations destructrices passées ont beaucoup affecté les tournissanais et créé un délaissé temporaire dans le tissu villageois. Les travaux de sécurisation hydraulique et de réaménagement des berges sont terminés, la mise en place de nouveaux équipements publics largement engagée. L'achèvement de cette reconquête urbaine qualitative est une priorité des élus.

L'objectif est de :

- Prendre en compte les risques et protéger la population sans faire un trait sur un projet ambitieux
- Reconstituer et développer la fonctionnalité de ces espaces grâce à des aménagements publics ouverts
- Affirmer leur rôle de centralité animée et retrouver leur fonction d'agora



MAINTENIR LA VITALITÉ DU VILLAGE ANCIEN

La croissance démographique et le rythme de construction se sont envolés cette dernière décennie. Si les élus veulent voir perdurer cette dynamique, ils tiennent à éviter la désertion du cœur de village qui accompagne souvent l'expansion urbaine rapide lorsqu'elle se fait au fil de l'eau.

Le projet de développement de Tournissan s'accompagne et s'appuie donc sur le maintien d'un centre habité et vivant, en prévoyant les dispositions nécessaires à :

- Maîtriser et phaser les ouvertures à l'urbanisation, pour un développement équilibré
- Réhabiliter tous les vacants (il y a déjà plusieurs projets de rénovation en cours dans le village)
- Aménager des espaces publics de qualité pour lier les différentes unités villageoises
- Inciter à l'installation de nouvelles activités (services, artisans, commerces) dans les murs d'origine
- Soutenir les associations existantes et encourager la création de nouvelles
- Aménager des espaces publics adaptés aux festivités comme au quotidien

L'attention portée à la cohésion sociale, aux échanges humains, sera garante de la réussite de cette orientation stratégique et du dessein global de retrouver un vivre ensemble : manifestations sportives et festives, vie associative, ... nourriront le projet urbain d'une autre dimension.

ORGANISER LE STATIONNEMENT ET LES CIRCULATIONS

DANS LE VILLAGE

La problématique liée au stationnement est avérée dans le centre-village dont les rues sont souvent encombrées de véhicules, rendant la circulation difficile.

Le projet communal prévoit de :

- Ré-organiser le stationnement dans les parties existantes et y intégrer quelques places réservées GIC
- Prévoir des solutions adaptées dans les extensions futures
- Mailler l'ensemble des quartiers par un réseau de rues carrossables et de liaisons piétonnes et/ou cyclables qui participeront aussi aux objectifs de ré-unification urbaine et de cohésion sociale

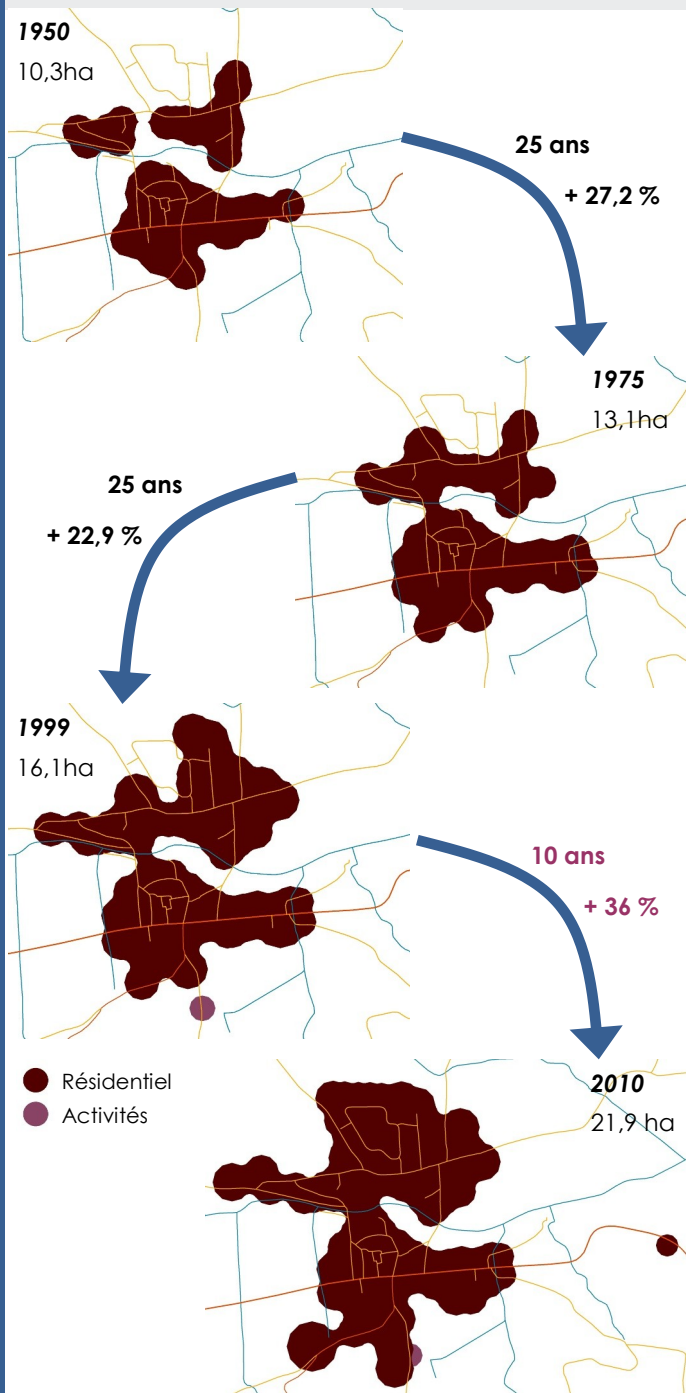
Par ailleurs, un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) est à l'étude avec le concours de la communauté de communes. La traversée du village sera ainsi aménagée par la matérialisation de voies piétonnes.

HORS DU VILLAGE

En termes d'infrastructures la RD3 suffit à assurer une desserte satisfaisante. Le département propose un service de transport collectif (bus) qui dessert Tournissan avec 2 lignes quotidiennes vers Narbonne et Lézignan.

L'intention des élus est de maintenir la suffisance de ce service, et d'inciter aux pratiques de transport mutualisé (co-voiturage). L'amélioration des communications numériques (voir axe 2) participera également à la réduction des déplacements quotidiens.

EQUILIBRER ET RÉ-UNIFIER DURABLEMENT LES DEUX RIVES



Evolution de la tâche urbaine de 1950 à 2010

RAISONNER EN TERMES DE DURABILITÉ

Le regard des élus est résolument tourné vers l'avenir, avec une planification qui va guider les choix opérationnels jusqu'à l'horizon 2030.

Dans l'intérêt des générations futures, les dispositions réglementaires pour l'encadrement de l'urbanisation ont été conçues dans l'intention de :

CONSOMMER MOINS D'ESPACE

L'objectif du PLU est principalement de réorganiser les constructions et les projets, pour couper court au « saupoudrage » qui menace la cohésion d'ensemble de Tournissan. En termes de constructions, les attendus principaux sont ainsi de :

- garantir la continuité du bâti
- hiérarchiser les priorités d'urbanisation
- étoffer l'entité villageoise

Les secteurs ouverts à l'urbanisation seront à la mesure de l'objectif démographique poursuivi (voir axe 2) avec une recherche d'amélioration de la densité de constructions constatée ces 15 dernières années.

LIMITER L'IMPACT DES NOUVEAUX QUARTIERS

La sobriété sera de mise, afin de minimiser la pression de l'urbanisation et du fonctionnement :

- L'objectif démographique reste en deçà de la capacité d'assainissement collectif afin de n'induire ni besoin en équipement ni installations en assainissement autonome

- Les nouveaux quartiers seront regroupés en priorité à proximité des réseaux existants, dont la qualité sera améliorée (notamment éclairage public)
- L'incitation à l'installation d'activités de proximité est un facteur supplémentaire à la compacité de l'urbanisation en faveur de la rationalisation des déplacements
- Enfin, le respect des principes bioclimatiques fera partie des dispositions du PLU

INTÉGRER UNE TRAME VERTE ET BLEUE

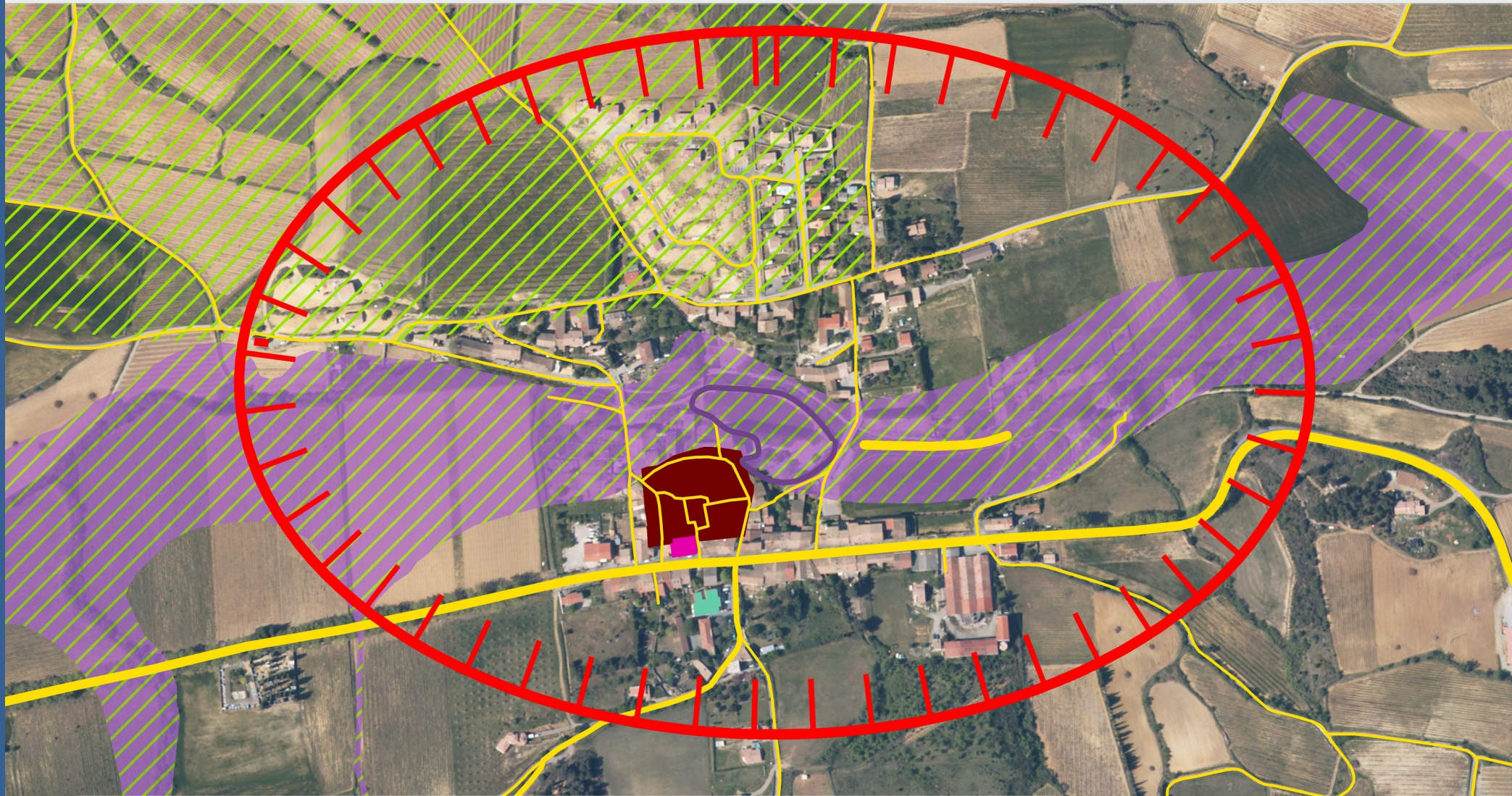
La trame verte et bleue est le réseau de continuités écologiques, terrestres et aquatiques, composé de réservoirs de biodiversité (habitats d'espèces) et de corridors (circulation des espèces). Son maintien et sa remise en état sont de la responsabilité communale.

Le PLU prendra ainsi le plus grand soin, jusque dans le tissu construit :

- Du ruisseau de Tournissan et de ses berges plus ou moins végétalisées, milieu humide d'interface formant une continuité d'intérêt (ce qui participera aussi à la gestion du risque inondation)
- De la ZPS Corbières Occidentales, réservoir reconnu abritant une avifaune patrimoniale

ÉQUILIBRER ET RÉ-UNIFIER DURABLEMENT LES DEUX RIVES

Axe 1 : le village



Axe 1 Équilibrer et réunifier durablement les deux rives



Bâtiments repères Orientations stratégiques

- ◆ Chapelle
- ◆ Eglise
- ◆ Mairie

- Achever la reconquête des espaces inondables
- Maintenir la vitalité du centre ancien
- Organiser le stationnement et les circulations

Raisonnement en termes de durabilité

- Intégrer une Trame Verte et Bleue
- Consommer moins d'espace
- Affirmer une centralité

PRÉPARER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

ETABLIR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

L'objectif démographique est de soutenir la croissance constatée sur la dernière décennie (+2,4% / an), ce qui revient à une population d'environ 500 habitants en 2030. Au besoin de cette nouvelle population s'ajoutera celui inhérent au « point-mort » (c'est-à-dire le nombre de logements supplémentaires nécessaires à compenser la réduction de la taille des ménages ; ce besoin existe même dans le cas où la population stagnerait)

La capacité en logements nécessaire pour atteindre cet objectif combinera plusieurs potentiels :

- Construction des dents creuses pour étoffer le tissu existant
- Réhabilitation des vacants
- Ouverture à l'urbanisation nouvelle : avec des surfaces modérées, une condition d'opération d'ensemble, et un phasage dans le temps pour éviter la dissémination

PROPOSER UNE OFFRE D'HABITAT ADAPTÉE AUX JEUNES MÉNAGES

Le diagnostic démographique montre un vieillissement de la population, encore d'actualité malgré un revirement récent de la tendance qui semble amorcer un ré-équilibre de la pyramide des âges.

Les élus veulent donc favoriser l'installation de jeunes ménages, ce qui doit se traduire par une offre adaptée aux premières étapes du parcours résidentiel :

- La diversification des typologies d'habitat (appartement ou maison, nombre de pièces...)
- L'anticipation sur les besoins des primo-accédants
- Un objectif de 30% de logements locatifs

CRÉER ET GARDER DES ÉQUIPEMENTS FÉDÉRATEURS

L'objectif est d'éviter de devenir un village-dortoir.

La priorité communale sera d'entretenir les bâtiments existants (mairie, écoles, atelier communal), d'assurer leur accessibilité à tous, et de mettre aux normes environnementales les équipements sanitaires (station d'épuration) pour assurer leur qualité et leur efficacité. L'aire de lavage agricole sera déplacée auprès de la STEP, ce qui en facilitera la gestion et limitera l'impact paysager.

Conserver le groupe scolaire existant (maternelle et primaire publiques) est aussi une volonté forte des élus, qui ont maintenu son ouverture tout le long de la période démographiquement moins favorable. Cette structure permet aux enfants de Tournissan et Talairan d'être scolarisés, et constitue un argument fort pour l'installation de nouvelles familles. Pour l'accueil de la petite enfance, une crèche intercommunale existe déjà à Saint-Laurent et une autre est en projet sur Talairan.

Dans un second temps, pourra être envisagée la création de nouveaux équipements publics : terrain de jeux multi-sports, salle polyvalente, bibliothèque, espace extérieur de rencontre, kiosque...

ENTREtenir L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

Toutes les orientations précédentes participeront à l'attractivité de la commune pour de nouveaux résidents permanents. Dans le contexte économique actuel et les difficultés du marché de l'emploi, l'orientation économique de la commune joue aussi un rôle primordial dans le choix d'installation des jeunes ménages, comme le niveau de services de proximité.

Pour répondre aux besoins actuels et anticiper sur ceux à venir, les élus prévoient ainsi de :

- Planifier une zone d'activités artisanales adaptée au fonctionnement rural
- Améliorer le niveau de services de proximité, en incitant à l'installation d'une épicerie multi-services et en facilitant l'accueil de marchands ambulants de produits préférentiellement locaux (circuits courts participant aussi à la santé de l'agriculture)
- Étudier tout projet de tourisme rural qui pourrait initier une nouvelle dynamique sans dénaturer le terroir
- Améliorer la couverture du réseau de téléphonie mobile, en complément de l'augmentation du débit ADSL planifiée par le Conseil Régional (SDTAN) et relayée par le Département de l'Aude (SDADDT) pour la réduction de la fracture numérique dans les « avant-pays » dont fait partie Tournissan

La mise en œuvre de ces choix concourra aussi à la réduction des déplacements quotidiens et en particulier domicile-travail, au même titre que la présence de l'école communale.



La qualité du projet urbain participe à celle des liens sociaux. La recherche d'un équilibre, d'une unité (axe 1) et l'accueil de nouveaux habitants s'accompagnera de la sauvegarde de l'identité communale. C'est une priorité des élus de ne pas concevoir de projet au détriment de la qualité de vie.

SOIGNER LES LISIÈRES ET LES PERCEPTIONS DU VILLAGE

Le nouveau contour du village sera conçu avec soin de façon à produire une entité cohérente et être compréhensible dans la lecture du paysage. Une des ambitions du projet communal est de recoudre les constructions discontinues avec l'existant de façon à retrouver un ensemble construit qui créera aussi un « ensemble » social.

Les perceptions lointaines en seront ainsi améliorées, en particulier l'entrée de village depuis la route de Saint-Laurent. L'entrée depuis Talairan sera aussi améliorée, par le déplacement de l'aire de lavage agricole, l'entretien de la pinède, ...

Enfin, il s'agira de prévoir des franges lisibles et multifonctionnelles entre les espaces construits (ou à construire) et agricoles.

GARDER L'ÂME DE TOURNISSAN

CONSERVER UN PAYSAGE RURAL

Les élus tiennent fort à l'identité rurale qui s'exprime entre autres par un paysage construit authentique. Au-delà de la morphologie urbaine qui évitera les constructions isolées, on veillera aussi à faire perdurer l'architecture sobre et les matériaux typiques des villages de Corbières. La commune pourra solliciter utilement le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Aude.

METTRE EN VALEUR SES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

Le village est traversé à la fois par le ruisseau de Tournissan et la RD3 bordée de hauts platanes. Ces deux éléments linéaires structurent le paysage construit et participent à son fonctionnement.

La planification urbaine soulignera ces deux éléments en les protégeant, les mettant en valeur et en articulant le développement du village autour d'eux.

La pinède sur la route de Talairan est également un élément de structure puisqu'elle forme une frange boisée quienser le sud du village. Les autres boisements qui parsèment les terres agricoles seront aussi protégés.

PROTÉGER LES ÉLÉMENTS À VALEUR IDENTITAIRE

Le terroir et le village sont ponctués d'éléments d'identité de la commune :

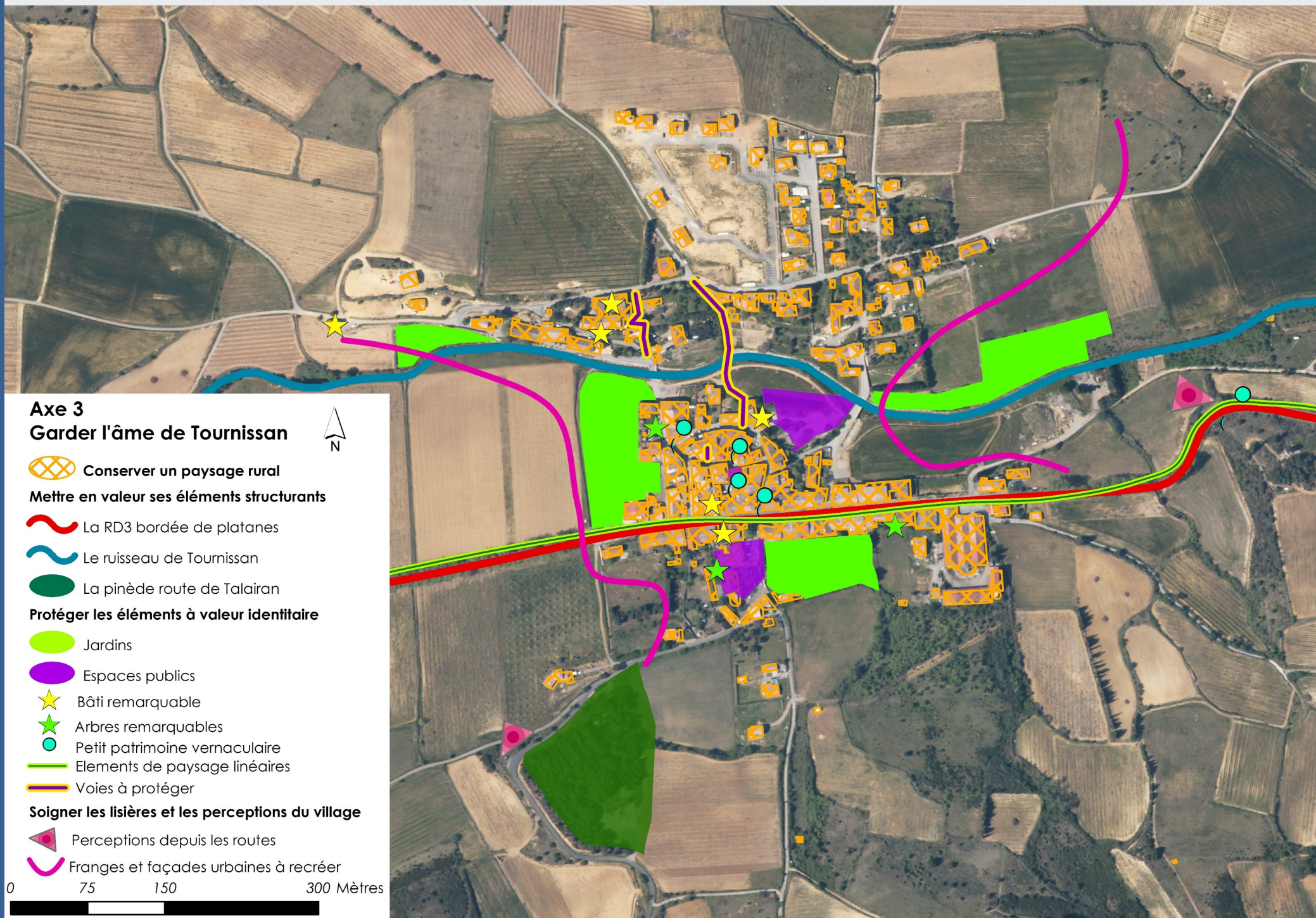
- Patrimoine bâti vernaculaire : édifices de culte, fontaines dont une gallo-romaine en cours de rénovation, menhirs, ...
- Espaces publics d'intérêt paysager et culturel
- Terrains cultivés : insérés ou en frange du tissu construit, de nombreux jardins fruitiers ou potagers souvent entourés de hauts murs de pierres font aussi partie du patrimoine
- Patrimoine végétal : boisements à protéger, arbres remarquables, allées de platanes, ...
- Patrimoine rural d'intérêt ; Domaine de Terre Rouge, capitelles et murs de pierre
- Ruelles, passages et sentiers piétons à conserver pour leur valeur identitaire, la valorisation et l'accessibilité aux espaces naturels

Tous les instruments de protection offerts par le PLU seront utilisés pour ces éléments remarquables à conserver, avec un règlement différencié permettant d'adapter la prescription à l'enjeu.



GARDER L'ÂME DE TOURNISSAN

Axe 3 : le patrimoine



Les élus intègrent à leur projet communal une politique agricole forte, menée de longue date :

ACCOMPAGNER LA MUTATION AGRICOLE

La viticulture exclusive a longtemps fondé l'identité et l'économie de la commune. Aujourd'hui les difficultés de l'activité et les campagnes d'arrachage ont conduit à un abandon accéléré du terroir, maintenant quelque peu déstructuré.

Des cultures annuelles apparaissent mais relèvent plus de l'opportunité, en lien avec la politique européenne, que de l'orientation économique. Un peu partout les terres s'enrichissent et le paysage se délite.

Face à cette fragilité et aux incertitudes quant à la dynamique future, la commune décide de sécuriser le potentiel de ses terres en :

- Protégeant la vocation agricole des sols : préserver le foncier agricole et les terres cultivées (vignes, oliviers, semences, ...)
- Prévenant les dérives d'usage (en particulier cabanisation)



INVENTER UNE AUTRE RURALITÉ

APPUYER LES INITIATIVES ET OPPORTUNITÉS DE DIVERSIFICATION

En ces temps de mutation de l'agriculture, les élus ont à cœur de soutenir toute initiative visant à la valorisation économique des terres. Il peut s'agir tout autant de garder des terres productives en s'orientant vers d'autres choix culturels (fourragères, aromatiques, ...), comme de développer un tourisme rural (organisation de promenades autour du vin, ...).

Les filières animales ne sont pas oubliées : maintenir la présence du berger et faciliter l'installation d'autres élevages font aussi partie des orientations.

Les élus seraient aussi favorables à un projet économique associant tourisme et agriculture, participant à la promotion du terroir.

Enfin, le domaine de Terres Rouges présente un intérêt du point de vue de la mémoire attachée au cadre bâti de ce territoire rural ; en tant qu'élément patrimonial à protéger, il pourra faire l'objet d'un changement de destination sans toutefois compromettre ni sa valeur architecturale, ni la qualité paysagère de son environnement.



CONCILIER PRODUCTION ET PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

La conciliation de ces enjeux complémentaires sera assurée par des objectifs de protection :

- Protéger le ruisseau de Tournissan en tant que continuité écologique
- Prévoir des espaces tampons entre les surfaces agricoles et les cours d'eau pour le respect de la qualité de l'eau
- Renforcer l'état cultivé des espaces ayant un rôle coupe-feu, en particulier aux abords des habitations
- Protéger et entretenir le massif des crémadés pour son potentiel avifaunistique (ZPS), sa continuité avec la ripisylve de l'Orbieu au Nord, son accessibilité au public par les sentiers
- Obliger à une qualité environnementale irréprochable les aménagements et travaux qui seront autorisés
- Respecter le patrimoine agricole vernaculaire (capitelles, murs de pierres sèches, bergerie...)

INVENTER UNE AUTRE RURALITÉ



- ◆ Bâti
- ~ Réseau hydrographique
- ~ Ruisseau de Tournissan
- Occupation du sol 2006**
- Vignobles
- Espaces mixtes agricoles / naturels
- Pelouses et pâturages naturels
- Maquis et garrigues
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Forêts de conifères
- Forêts de feuillus
- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Sentiers à protéger**
- ~ Sentier Francis de Lastenouse
- ~ Chemin de la Roche Trouée
- Protéger les éléments d'intérêt**
- ▨ Les pinèdes et petits bois
- ★ Métairie de Terre Rouge
- ★ Menhirs
- ★ Capitelles

0 250 500 1 000 Mètres

